

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au **31 mars 2021**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

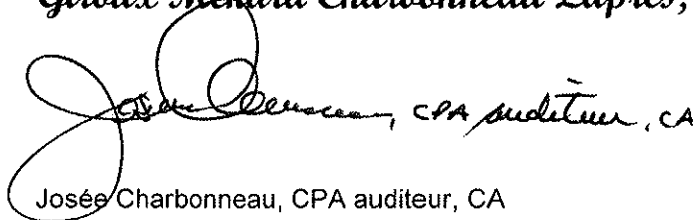
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Giroux Ménard Charbonneau Laprés, s.e.n.c.


Josée Charbonneau, CPA auditeur, CA

Longueuil, le 18 juin 2021

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2022 Budget \$ (non audité)	2021 \$ Total	2020 \$ Total
PRODUITS - FONDS NON AFFECTÉS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Cotisation annuelle	976 000	971 585	966 725
Exercices en société	48 400	50 200	48 400
Discipline (annexe 3)	50 000	2 994	71 989
Exercice illégal (annexe 4)	3 000	1 225	2 922
Admission et équivalence (annexe 5)	7 800	4 475	19 410
Formation continue (annexe 6)	10 000	6 660	6 435
Ventes de produits et services	5 800	3 860	6 711
Cotisation spéciale - Campagne d'information publique (annexe 8)	-	-	541 978
Intérêts	6 600	5 014	13 482
	<u>1 107 600</u>	<u>1 046 013</u>	<u>1 678 052</u>
Charges - Fonds non affectés d'administration générale			
Gouvernance (annexe 1)	467 810	444 590	374 516
Bureau du syndic (annexe 2)	125 960	126 933	135 847
Conseil de discipline (annexe 3)	130 644	50 908	123 528
Exercice illégal (annexe 4)	37 500	4 485	30 830
Admission et équivalence (annexe 5)	4 426	1 520	1 472
Formation continue (annexe 6)	9 500	10 994	16 294
Normes professionnels et soutien à l'exercice de la profession	7 000	-	4 411
Inspection professionnelle (annexe 7)	38 096	12 190	20 598
Communications - Campagne d'information publique (annexe 8)	18 500	21 283	559 786
Services aux membres - Congrès de la denturologie (annexe 9)	-	(5 000)	5 000
Autres charges (annexe 10)	258 163	266 532	275 881
Contribution au CIQ	10 000	9 885	8 573
	<u>1 107 600</u>	<u>944 320</u>	<u>1 556 736</u>
Excédent des produits sur les charges du fonds d'administration générale	-	101 693	121 316
Remise sur prime d'assurances - Fonds réservés en assurance	-	821	10 178
Charges - Fonds d'actifs immobilisés (annexe 11)	-	(52 636)	(45 823)
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	<u>49 878</u>	<u>85 671</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

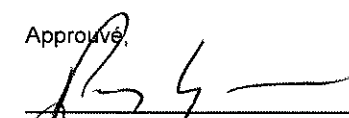
	2021	2020
	\$	\$
	Total	Total
	Fonds non affectés	Fonds non affectés
	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds d'actifs immobilisés
	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Fonds réservés en assurance-responsabilité
SOLDE AU DÉBUT	528 999	1 269 189
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	101 693	85 671
Dette à long terme	(19 785)	-
Utilisation d'affectation d'origine interne	(708)	-
SOLDE À LA FIN	610 199	1 354 860
	735 315	90 546
	(52 636)	821
	19 785	-
	708	-
	703 172	91 367
	1 404 738	1 354 860

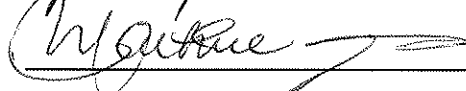
ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

BILAN
AU 31 MARS 2021

				2021	2020
				\$	\$
	Fonds non affectés	Fonds d'actifs immobilisés	Fonds réservés en assurance-responsabilité	Total	Total
ACTIF					
Court terme					
Encaisse	109 815	-	-	109 815	48 650
Épargne à terme, 0,45 % d'intérêts	843 695	-	91 367	935 062	695 062
Comptes à recevoir (note 4)	-	-	-	-	63 970
Taxes de vente à recevoir	-	-	-	-	30 297
	<u>953 510</u>	<u>-</u>	<u>91 367</u>	<u>1 044 877</u>	<u>837 979</u>
Immobilisations corporelles (note 5)	-	684 228	-	684 228	728 038
Actifs incorporels (note 6)	-	18 943	-	18 943	27 061
	<u>953 510</u>	<u>703 171</u>	<u>91 367</u>	<u>1 748 048</u>	<u>1 593 078</u>
PASSIF					
Court terme					
Fournisseurs et autres créditeurs (note 7)	117 370	-	-	117 370	87 729
Taxes de vente à payer	30 002	-	-	30 002	-
Cotisations perçues d'avance	195 938	-	-	195 938	93 440
Cotisations spéciales perçues d'avance sur l'information publique	-	-	-	-	37 265
Versements sur dette long terme (note 8)	-	-	-	-	17 923
	<u>343 310</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>343 310</u>	<u>236 357</u>
Dette à long terme (note 8)	-	-	-	-	1 861
	<u>343 310</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>343 310</u>	<u>238 218</u>
ACTIFS NETS					
Fonds non affectés	610 199	-	-	610 199	528 999
Fonds d'actifs immobilisés	-	703 172	-	703 172	735 315
Fonds réservés en assurance-responsabilité	-	-	91 367	91 367	90 546
	<u>610 199</u>	<u>703 172</u>	<u>91 367</u>	<u>1 404 738</u>	<u>1 354 860</u>
	<u>953 509</u>	<u>703 172</u>	<u>91 367</u>	<u>1 748 048</u>	<u>1 593 078</u>

Approuvé,


administrateur


administrateur

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021 \$	2020 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	49 878	85 671
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	43 810	33 200
Amortissement des actifs incorporels	8 118	11 598
	<u>101 806</u>	<u>130 469</u>
Variation des éléments hors caisse		
Comptes à recevoir	63 970	10 275
Taxes de vente à recevoir	60 299	(3 412)
Frais payés d'avance	-	714
Fournisseurs et autres créditeurs	29 641	(9 763)
Cotisations perçues d'avance	102 498	(45 298)
Cotisations perçues d'avance sur l'information publique	(37 265)	9 062
	<u>219 143</u>	<u>(38 422)</u>
	<u>320 949</u>	<u>92 047</u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(51 361)
FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(19 784)	(23 265)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	301 165	17 421
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	743 712	726 291
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA FIN	<u>1 044 877</u>	<u>743 712</u>

La trésorerie et les équivalents de la trésorerie sont composés de l'encaisse et de l'épargne à terme (note 9).

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Denturologistes du Québec est un organisme sans but lucratif tel que le défini à l'alinéa 149(1) 1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt fédéral et provincial. L'Ordre est constitué en vertu de la *Loi sur la denturologie du Québec*, régie par le code des professions. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

2. BUDGET

Les montants présentés à l'état des résultats dans la colonne Budget sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été préparé par la direction de l'Ordre.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés à l'actif et au passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de l'exercice. Les estimations sont révisées périodiquement et les ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

L'Ordre évalue tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des épargnes à terme et des comptes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et autres créiteurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net.

Coût de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction au résultat net de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds d'actifs immobilisés présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Le fonds réservé d'assurance-responsabilité présente les actifs et passifs afférents aux assurances-responsabilité des membres.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les cotisations annuelles et les cotisations spéciales sont constatées à titre de produits au cours de l'exercice auquel ils se rapportent. L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les cotisations reçues avant la fin d'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant, sont comptabilisées à titre de cotisations perçues d'avance. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes pour le conseil de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le conseil et de la signification à l'intimé du jugement. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement étant donné la difficulté d'estimer de façon raisonnable le taux de recouvrement des amendes facturées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode sur le solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiment	4 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %
Équipements	20 %
Enseigne	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels, la plateforme de formation en ligne et les formations en ligne sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %, à compter du début de leur utilisation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que le coût pourrait ne pas être recouvré. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est plus élevée que les flux de trésorerie futurs non actualisés que devraient générer cet actif ou ce groupe d'actifs. Le montant de la perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Répartition des charges

L'Ordre présente les charges directement imputables à une activité selon les activités suivantes :

- Gouvernance
- Bureau du syndic
- Conseil de discipline
- Exercice illégale
- Admission et équivalence
- Formation continue
- Normes professionnels et soutien à l'exercice de la profession
- Inspection professionnelle
- Communications - Campagnes d'information publique
- Services aux membres - Congrès de la denturologie

Les salaires et charges sociales reliés à la présidence, à la direction générale et à la gestion des risques ont été imputés à titre de charge de gouvernance. Les salaires administratifs, charges sociales et frais d'agence, sont ventilés au prorata des heures travaillées dans chaque activité. Les salaires administratifs ont été répartis entre les différentes activités selon la clé de répartition suivante :

	2021	2020
	\$	\$
Bureau du syndic	20 153	23 448
Conseil de discipline	8 148	7 930
Admission et équivalence	1 520	1 472
Formation continue	137	10 076
Inspection professionnelle	5 432	5 287
Autres charges	95 645	104 502
	131 034	152 715
Total des salaires administratifs et charges sociales	131 034	152 715

La portion des salaires administratifs non spécifique, les frais d'entretien, de réparation et d'énergie, assurances générales, taxes et permis, abonnements et souscriptions, papeterie et fournitures, timbres et messageries, dépenses générales, frais informatiques, télécommunications et frais de carte de crédit n'ont pu être répartis à travers les différentes activités selon une clé de répartition spécifique et ont été présentés à titre de "autres charges".

Les honoraires juridiques sont des dépenses qui se rapportent directement à l'activité concerné par la cause en litige.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	2021	2020
	\$	\$
4. COMPTES À RECEVOIR		
Comptes à recevoir - fonds non affectés	-	48 850
Autres débiteurs	-	6 000
	-	54 850
Comptes à recevoir - fonds réservés en assurance-responsabilité	-	9 120
	-	63 970

			2021	2020
			\$	\$
5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	82 100	-	82 100	82 100
Bâtiment	796 892	250 108	546 784	569 566
Mobilier de bureau	62 136	55 618	6 518	8 148
Matériel informatique	61 361	21 087	40 274	57 534
Équipements	12 950	5 491	7 459	9 324
Enseigne	7 236	6 143	1 093	1 366
	<u>1 022 675</u>	<u>338 447</u>	<u>684 228</u>	<u>728 038</u>

	2021	2020
	\$	\$
6. ACTIFS INCORPORELS	Valeur nette	Valeur nette
Plateforme - formations en ligne	10 363	14 804
Formations en ligne	7 277	10 396
Logiciels	1 303	1 861
	<u>18 943</u>	<u>27 061</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021 \$	2020 \$
7. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS		
Fournisseurs et frais courus	90 867	65 776
Salaires	4 550	-
Vacances à payer	21 953	21 953
	<u>117 370</u>	<u>87 729</u>

	2021 \$	2020 \$
8. DETTE À LONG TERME		
Hypothèque immobilière, 3,1 %, garantie hypothécaire de 450 000 \$ sur le terrain et le bâtiment ayant une valeur comptable de 628 884 \$, remboursée au cours de l'exercice	-	19 784
Versement échéant à court terme	-	17 923
	<u>-</u>	<u>1 861</u>

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

	2021 \$ Total	2020 \$ Total
Encaisse	109 815	48 650
Épargne à terme, 0,45 %	935 062	695 062
	<u>1 044 877</u>	<u>743 712</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

10. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux comptes à recevoir.

L'Ordre effectue, de façon continue, des évaluations des créances et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. L'instrument à taux d'intérêt fixe (épargne à terme) assujettit l'Ordre à un risque de juste valeur.

11. ENGAGEMENTS

Au cours de l'exercice, la direction s'est engagée à compenser au programme de l'AEC avec le CEGEP Édouard Montpetit, la somme de 16 975 \$ entre le 1er avril 2021 jusqu'à l'automne 2021. Toutefois, avant la sortie des états financiers, le ministère de l'Enseignement Supérieur du Québec, a confirmé son engagement à financer le programme auprès de l'AEC, et que l'Ordre en était dégagé.

12. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 5 mai 2021, l'Ordre est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19 et continue de prendre des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de l'Ordre en date de ces états financiers.

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

Annexes

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Charges de la gouvernance	1
Charges du bureau du syndic	2
Produits et charges - conseil de discipline	3
Produits et charges - exercice illégal	4
Produits et charges - admission et équivalence	5
Produits et charges de la formation continue	6
Charges de l'inspection professionnelle	7
Produits et charges des communications - campagnes d'information publique	8
Produits et charges des services aux membres - congrès de la denturologie	9
Autres charges	10
Fonds d'actifs immobilisés	11

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ANNEXE 1

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

CHARGES DE LA GOUVERNANCE

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
Gouvernance			
Salaires et charges sociales	281 415	299 956	227 250
Honoraires de présence - conseil d'administration	10 000	5 850	6 077
Dépenses - conseil d'administration	20 000	610	11 378
Honoraires de présence - comité exécutif	5 000	753	897
Dépenses - comité exécutif	1 000	587	1 216
Assemblées générales	6 000	6 510	6 316
Formation	500	1 200	5 045
Orientations stratégiques - modernisation de la loi	66 920	82 052	62 390
Rapport annuel	3 000	1 872	2 794
Frais d'audit	12 975	13 010	11 750
Honoraires juridiques	40 000	8 638	25 403
Déboursés légaux	1 000	24	2 485
Honoraires juridiques - règlements	20 000	23 528	11 515
TOTAL DES CHARGES	467 810	444 590	374 516

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ANNEXE 2

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

CHARGES - BUREAU DU SYNDIC

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
Bureau du syndic			
Salaires et charges sociales - syndic et frais d'agence	84 460	98 312	109 324
Honoraires syndics-adjoints et correspondants	10 000	1 435	6 677
Honoraires d'experts	15 000	5 011	11 615
Honoraires juridiques	10 000	20 490	5 290
Frais de séjour et de déplacements - syndic	3 000	1 410	1 239
Frais de séjour et de déplacements - syndics-adjoints et correspondants	2 000	155	1 058
	<u>124 460</u>	<u>126 813</u>	<u>135 203</u>
Comité de révision des plaintes			
Honoraires de présence	1 000	120	319
Frais de séjour et de déplacements	500	-	325
	<u>1 500</u>	<u>120</u>	<u>644</u>
TOTAL DES CHARGES	<u><u>125 960</u></u>	<u><u>126 933</u></u>	<u><u>135 847</u></u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

PRODUITS ET CHARGES - CONSEIL DE DISCIPLINE

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS			
Amendes	50 000	2 994	71 989
Charges - conseil de discipline			
Salaires et charges sociales	7 644	8 148	7 930
Honoraires de présence	4 000	-	3 028
Frais de séjour et de déplacements	3 000	243	2 647
Honoraires juridiques	80 000	22 925	93 433
Déboursés légaux	3 000	2 088	4 597
Tribunal des professions	25 000	-	-
Frais de huissiers	3 000	879	3 620
Sténographe	5 000	500	6 199
Mauvaises créances	-	16 125	2 074
	130 644	50 908	123 528
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(80 644)</u>	<u>(47 914)</u>	<u>(51 539)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ANNEXE 4

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

PRODUITS ET CHARGES - EXERCICE ILLÉGAL

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS			
Amendes	<u>3 000</u>	<u>1 225</u>	<u>2 922</u>
Charges			
Frais de séjour et de déplacements	9 000	-	-
Honoraires	500	-	-
Honoraires juridiques (Montréal)	11 000	3 467	29 885
Honoraires juridiques (Québec)	10 000	1 013	945
Déboursés légaux (Québec)	5 000	5	-
Huissier	<u>2 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>37 500</u>	<u>4 485</u>	<u>30 830</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(34 500)</u>	<u>(3 260)</u>	<u>(27 908)</u>

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ANNEXE 5

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

PRODUITS ET CHARGES - ADMISSION ET ÉQUIVALENCE

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS			
Admissions	4 000	3 450	4 800
Tableau des membres	500	575	960
Permis directorat de laboratoire	300	450	13 650
Revenus d'équivalence	3 000	-	-
	<u>7 800</u>	<u>4 475</u>	<u>19 410</u>
Charges			
Salaires et charges sociales	1 426	1 520	1 472
Honoraires	2 500	-	-
	<u>4 426</u>	<u>1 520</u>	<u>1 472</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>3 374</u>	<u>2 955</u>	<u>17 938</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

PRODUITS ET CHARGES - FORMATION CONTINUE

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS			
Articles éducatifs et formations en ligne	10 000	6 660	6 435
Salaires, charges sociales et frais d'agence	-	4 144	10 076
Honoraires de présence	2 000	-	176
Frais de séjour et de déplacements	1 000	-	42
Dépenses de production d'outils de formation	6 000	6 850	6 000
	9 500	10 994	16 294
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	500	(4 334)	(9 859)

ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

ANNEXE 7

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

CHARGES - INSPECTION PROFESSIONNELLE

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
CHARGES			
Salaires et charges sociales	5 096	5 432	5 287
Honoraires	17 000	4 575	8 089
Déplacements	13 000	1 947	6 808
Frais de séjour	3 000	236	414
TOTAL DES CHARGES	<u>38 096</u>	<u>12 190</u>	<u>20 598</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

PRODUITS ET CHARGES DES COMMUNICATIONS - CAMPAGNES D'INFORMATION PUBLIQUE

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS			
Cotisation spéciale - campagne année courante	-	-	551 040
Cotisations perçues d'avance de l'exercice précédent	-	-	28 203
Cotisations perçues d'avance à la fin de l'exercice	-	-	(37 265)
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>541 978</u>
Charges			
Diffusion d'une capsule télé	-	-	287 241
Production d'une capsule télé	-	-	107 047
Production, diffusion et médias sociaux	18 000	17 455	55 560
Relations gouvernementales - modernisation de la loi	-	-	97 657
Refonte du site Web	-	3 828	3 440
Frais de cartes de crédit et frais postaux	500	-	8 841
	<u>18 500</u>	<u>21 283</u>	<u>559 786</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(18 500)</u>	<u>(21 283)</u>	<u>(17 808)</u>

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

PRODUITS ET CHARGES DES SERVICES AUX MEMBRES - CONGRÈS DE LA DENTUROLOGIE

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS			
Exposants, conférences et inscriptions	-	-	-
Charges			
Hébergement et repas (recouvrés)	<u>-</u>	<u>(5 000)</u>	<u>5 000</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>5 000</u>	<u>(5 000)</u>

Note : Les revenus et dépenses liés au congrès sont comptabilisés sur une base d'exercice du 1^{er} avril au 31 mars.

Le congrès qui devait avoir lieu en septembre 2021, a été reporté en septembre 2022 en raison de la pandémie de la COVID-19.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

AUTRES CHARGES

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
Charges			
Salaires et charges sociales	92 413	96 050	104 502
Général - administration	20 000	31 277	30 105
Entretien, réparations et énergie	34 000	28 605	37 386
Assurances générales	16 000	15 190	13 431
Taxes et permis	18 000	17 837	17 807
Abonnements et souscriptions	2 000	1 747	1 820
Papeterie et fournitures	13 500	21 480	13 778
Timbres et messageries	16 000	12 474	16 852
Dépenses générales	2 000	935	2 221
Frais informatiques	12 000	13 951	12 351
Télécommunications	6 000	6 153	5 633
Frais de cartes de crédit	26 250	20 833	19 995
TOTAL DES CHARGES	<u>258 163</u>	<u>266 532</u>	<u>275 881</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

FONDS D'ACTIFS IMMOBILISÉS

	Budget 2022 \$	2021 \$	2020 \$
PRODUITS	-	-	-
Charges			
Intérêts sur dette à long terme	-	708	1 025
Amortissement des immobilisations corporelles	-	43 810	33 200
Amortissement des actifs incorporels	-	8 118	11 598
	-	52 636	45 823
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(52 636)	(45 823)